

Pour faire suite à des délibérations antérieures concernant l'entretien des espaces verts, pelouses, haies vives, arbustes sur l'ensemble du territoire de la Ville de LUDRES, Monsieur REINSTADLER, rapporteur, donne le résultat des consultations de diverses entreprises retenues :

Société SAUR, 9 place de Paris VANDOEUVRE	: 145 604 F 08 TTC
Société ROSAL LUNEVILLE	: 104 858 F 62 TTC
SEVE-ENTREPRISE Z.I. d'HEILLECOURT	: 79 498 F 53 TTC

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, DECIDE :

- SEVE-ENTREPRISE est retenu pour l'entretien des espaces verts de la Commune,
- demande à Monsieur le Préfet de M. & M. l'autorisation de traiter avec cette entreprise par marché négocié conformément à l'article 308 et suivants du code des marchés publics.

Monsieur DAUX, rapporteur présente des devis pour les travaux d'embellissement suivants :

- plantation d'arbres autour de l'Ecole P. LOTI: 2700 F TTC
- plantation d'arbres et de rosiers près du FPA: 2392 F TTC

Le Conseil accepte de faire effectuer ces travaux.

Monsieur REINSTADLER, Second Adjoint, est chargé de faire établir un plan d'ensemble des espaces verts de la Z.A.C.